

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 14-15
Votants 14-15

DU 22 FEVRIER 2018

Secrétaire de séance : Bernadette EGOT

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de Madame SINGEVIN, Madame BRIGEON et Monsieur CELLIER.

Mme EGOT est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations du 25 janvier dernier.
Les délibérations sont adoptées à l'unanimité des 14 votants.

Mme DUBOIS prend part au Conseil à 20h05.

Mme MANCE informe le Conseil des points suivants :

-une fermeture de classe à l'école primaire est très probable du fait d'une baisse des effectifs des enfants scolarisés.

-Un carnaval est organisé ce samedi après-midi par l'école maternelle

-l'assemblée générale des Jeunes dans Fère se tiendra ce samedi 24/02 à 10h00. Les membres du Conseil y sont conviés.

M. LEPAGE présente le compte rendu de sa commission voirie en date du 19/02.

Au sujet du changement de la conduite d'eaux usées qui raccorde le lotissement, un passage caméra doit être effectué pour analyser son état qui est incertain. Les travaux représentent la somme estimative de 50 000 euros.

Une discussion s'engage autour de la voirie qui longe le lotissement et du revêtement approprié. Son état actuel ne pourra pas perdurer des années encore.

M. Le Maire demande à ce qu'une réflexion soit menée sur la solution la plus adaptée.

M. Le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier du Préfet sur les mesures que la Commune envisage pour la sécurisation des passages piétons suite à l'augmentation du nombre de piétons tués.

Il est notamment fait référence à la matérialisation d'une ligne d'effet des passages piétons jusqu'à 5 mètres en amont de ceux-ci afin d'identifier précisément l'endroit où les véhicules doivent s'arrêter. Un courrier de réponse a été adressé au Préfet pour lui faire part des mesures existantes (limitation à 30km/h des voiries et/ou surélévation des voiries à risques, création d'une voie de circulation douce inter-quartier etc.). De ce fait, aucune mesure n'est actuellement envisagée.

M. GORISSE pense qu'il convient d'y réfléchir éventuellement plus tard.

M. LEPAGE alerte le Conseil sur les véhicules qui empruntent la ruelle Moinat aux horaires d'école. Cela est très dangereux pour les piétons. Il propose la mise en place d'un sens interdit.

M. FELIX fait également part de la dangerosité de la ruelle Voisinat. Certains conseillers remarquent que cette dernière est peu fréquentée.

M. Le Maire propose de réfléchir d'abord à la rue Moinat puis on verra ensuite pour la ruelle Voisinat.

M. Le Maire précise que les travaux de voirie représentent des sommes importantes et que tous les besoins ne pourront être satisfaits. Un arbitrage sera nécessaire.

M. HERBIN dit que le gravillonnage de la rue Guyot Prieur nécessite d'être refait. L'entreprise titulaire du marché, à savoir COLAS, a été informée.

M. PETIT souhaite connaître la disponibilité des conseillers pour la Sainte Patrick du 17 mars (pour tenir la buvette et effectuer les contrôles visuels des entrées).

M. Le Maire informe le Conseil de l'invitation :

- des sapeurs-pompiers pour l'inauguration d'une fresque et la rénovation des pièces de vie du centre de secours le 16 mars (*déplacée au 13 avril*)

- de la CCSM pour l'inauguration des travaux de réfection de la piscine Tournesol le 17 mars à 11h00 en présence de la Sous-Préfète et d'autres personnalités

Par ailleurs, il est proposé de servir le traditionnel pot du 8 mai à la caserne des pompiers. Cela permettra de mettre en avant le centre et de le présenter à la population. Le Conseil est d'accord.

M. REMY dit qu'il convient de penser à intégrer les voiries du lotissement au tableau de voirie communale. Cela est prévu dès la fin des travaux.

M. LEPAGE rappelle que ces voiries doivent être placées en sens unique.

Mme EGOT transmet un message de la part de l'association MEMOIRE FERTONNE qui souhaite savoir si le ménage de la salle qu'elle occupe à l'étage de la maison du directeur est du ressort ou non de la Commune.

M. Le Maire répond que le ménage des salles à usage exclusive d'une association revient à l'association concernée. Le nécessaire leur est mis à disposition.

En revanche, le nettoyage des toilettes et des escaliers reste du ressort de la Commune.

Mme EGOT informe le Conseil qu'elle va prochainement rencontrer un journaliste de l'Union pour la publication d'un article sur le lavoir.

M. REMY s'interroge sur l'avancement de la procédure de modification simplifiée du PLU dans le cadre de l'aménagement de la zone commerciale.

M. Le Maire que la procédure a bien été enclenchée et qu'elle suit son cours. Les délais pour ce type de procédure sont relativement longs.

M. HERBIN souhaite savoir si la Commune a des nouvelles de l'arrivée des militaires à Mailly-le-camp.

M. Le Maire n'a pas de nouvelle de Monsieur MEVEL, responsable de la cellule d'accueil. Un point va être refait (*rendez-vous prévu le 27/03*).

M. Le Maire informe le Conseil d'un courrier du Premier Ministre sur la gendarmerie/police de sécurité du quotidien. L'objectif est de recréer un lien avec la population/d'être à son contact. Pour se faire, des permanences sont mises en place dans les Mairies.

2 personnes sur la Communauté de Brigades de Fère-Champenoise ont été affectées exclusivement à cette mission.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 29 mars 2018.

La séance est levée à 21h40.